



Photo (à coller)



FORMULAIRE D'INSCRIPTION ANNÉE UNIVERSITAIRE 2017 - 2018
COMMISSION D'ADMISSION EN COURS DE CURSUS ART
AUDITEUR LIBRE
DATE DE LA COMMISSION : 5 SEPTEMBRE 2017 À TALM-Le Mans

IDENTITÉ

Nom : Prénoms :

Sexe : masculin féminin

Né(e) le : À : Département ou pays :

Nationalité :

Adresse complète :

Code postal : Ville : Pays :

Téléphone fixe :

Téléphone mobile :

Adresse courriel :

DEMANDE D'INSERTION

Auditeur libre (statut non-étudiant):

ÉTUDES ANTÉRIEURES

Baccalauréat

Intitulé :

Série : obtenu le : Académie :

Études post-bac

Année	Classe	Nom de l'établissement	Diplôme préparé ou obtenu

Date :

Signature :

INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Cette possibilité est principalement réservée à des professionnels, à qui elle permet un perfectionnement dans un domaine précis, en fonction d'un besoin bien défini.

ÉPREUVES

- › Entretien avec la commission pédagogique : présentation d'un dossier artistique comprenant des travaux personnels non scolaires (photographies pour les œuvres en volume, tirages papier pour les œuvres photographiques, support d'une durée de 3 min pour les œuvres audio ou vidéo), les carnets de recherche, de bord,
- › Audition portant notamment sur un livre, une revue d'art, une exposition vue au cours de l'année, un film.

Les épreuves se dérouleront à TALM-Le Mans – 28 avenue Rostov-sur-le Don – 72 000 Le Mans

CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

- › Le formulaire d'inscription dûment complété et signé,
- › Une lettre de motivation,
- › Un chèque de 50,00 € à l'ordre de DDFIP (droit d'examen définitivement acquis pour la constitution du dossier),
- › Une photographie d'identité à coller sur le formulaire d'inscription,
- › Pour la convocation et les résultats : deux enveloppes 11x 22 libellées à vos nom et adresse,
- › Pour le retour du dossier : une enveloppe 23 x 32 libellée à vos nom et adresse,
- › Six timbres autocollants tarif lettre rapide (ne pas les coller sur les enveloppes),

Date limite de réception du dossier : 17 août 2017. Tout dossier incomplet sera refusé.

ENVOI DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers doivent être transmis à l'adresse suivante :

École supérieure des beaux-arts TALM-Tours
Commission d'admission auditeur libre
Brigitte Voisin, responsable pédagogique
40 rue du docteur Chaumier
37 000 Tours

DROITS D'INSCRIPTION

Frais d'inscription au concours

- › Droit d'examen pour la constitution du dossier : 50,00 € (non remboursable)

Frais d'inscription après réussite au concours :

- › Le conseil d'administration fixe annuellement le montant des droits d'inscription (*délibération n° 274-2015 en date du 9 décembre 2015 – arrêté n°35 11 2016*).

Pour l'année universitaire 2017 – 2018 ils s'élèvent à 500 €:

Pour tout renseignement complémentaire :
Brigitte Voisin, responsable pédagogique,
Tél. : + 33 (0)2 46 67 39 66
Courriel : brigitte.voisin@talm.fr